

# CONDUITE & **HANDICAP**



**SARL VH FORMATION**  
GROUPE UMERIS  
2 Rue des Chaudronniers  
**59126 LINSELLES**  
**03 20 37 67 11**  
[www.vhautoecole.com](http://www.vhautoecole.com)  
AGR E2205900060 – 825022643 RCS Lille

**SARL OZONE FORMATION**  
GROUPE UMERIS  
44 Rue du Général de Gaulle  
**59110 LA MADELEINE**  
**03 20 13 0123**  
[www.ozone-formation.com](http://www.ozone-formation.com)  
Agr E0405916320 – 484537600 RCS Lille

**SARL PERMIS LIVE**  
GROUPE UMERIS  
239 Rue Clémenceau  
**59139 WATTIGNIES**  
**09 51 96 2000**  
[www.permislive.fr](http://www.permislive.fr)  
E1805900680 – 841206683 RCS Lille

# HandiCap & Permis de conduire



## Introduction

Être en **situation de handicap** n'exclut pas la possibilité de conduire. Grâce aux évolutions techniques, à l'adaptation des véhicules et au cadre réglementaire en vigueur, de nombreuses personnes peuvent aujourd'hui accéder au permis de conduire ou le conserver en toute sécurité. L'objectif est de favoriser la mobilité, préserver l'autonomie et garantir la sécurité de tous.

### 1. Les aptitudes nécessaires à la conduite

L'acte de conduire mobilise un ensemble de capacités sensorielles, cognitives, psychiques et motrices.

Les fonctions sensorielles (vue, ouïe), sensitives (perception des mouvements, vitesse), cognitives (attention, jugement, prise de décision) et motrices (coordination neuro-musculo-squelettique) sont étroitement sollicitées.

L'altération de l'une de ces fonctions peut affecter la perception de l'environnement, le traitement de l'information ou la réalisation des gestes nécessaires à la conduite. Des troubles psychiques peuvent également perturber la prise de décision et le comportement routier.

L'arrêté du 21 décembre 2005, modifié le 31 août 2010, précise les affections médicales pouvant être incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire, ou nécessiter la délivrance d'un permis de durée limitée. L'évaluation est effectuée par un médecin agréé, qui rend un avis transmis au préfet. Celui-ci peut imposer des aménagements : durée de validité réduite du permis, correction visuelle obligatoire, équipement du véhicule, etc.



## 2. Adapter sa conduite à son état de santé

Comme les conducteurs adaptent leur conduite à la météo ou à l'état du véhicule, ils doivent également tenir compte de leur état de santé.

Certains facteurs ponctuels ou durables influencent la vigilance et les capacités à conduire : troubles du sommeil, prise de médicaments, pathologies aiguës ou chroniques, épisodes émotionnels (deuil, rupture...), consommation de substances ou fatigue intense.

La conduite peut également être ajustée par des stratégies compensatoires : éviter les trajets nocturnes, planifier les déplacements, réduire les distances, ou, temporairement, cesser de conduire.

L'évaluation de la capacité à conduire repose sur : les aptitudes physiques et médicales, l'expérience et les habitudes de conduite, le comportement routier.

## 3. Le rôle du médecin



Le médecin traitant est un intervenant clé dans la prévention et l'accompagnement.

Il peut recommander un arrêt temporaire de la conduite, conseiller sur l'usage de certains traitements influençant la vigilance, ou orienter vers des examens complémentaires.

Même si le conducteur reste seul décisionnaire, le médecin a un devoir d'information en cas d'inaptitude potentielle. Le secret médical demeure strict, mais le médecin doit conseiller et alerter si nécessaire.

## 4. Conduite et types de handicaps



### 4.1 Handicap physique

Grâce aux nombreux aménagements disponibles, la conduite est possible dans la majorité des situations. Parmi les dispositifs existants :

**boîte automatique,**  
**commandes manuelles du frein et de l'accélérateur,**  
**télécommandes multifonctions,**  
**joystick,**  
**siège pivotant,**  
**accès au poste de conduite en fauteuil,**  
**aides à la conduite (caméra, maintien de trajectoire, détecteur d'obstacles...).**

L'aptitude est évaluée individuellement, au cas par cas.

Malheureusement, ces aménagements nécessitent souvent de s'orienter vers un établissement d'enseignement de la conduite spécialisé, le groupe Umeris n'est pas en capacité de réaliser ces formations dans la majorité des cas.



## 4.2 Handicap visuel

L'arrêté du 18 décembre 2015 fixe les seuils de vision compatibles avec la conduite :  
L'acuité visuelle binoculaire doit être au minimum de 5/10.  
En cas de vision monoculaire, des rétroviseurs bilatéraux peuvent être exigés.  
La correction (lunettes, lentilles) est testée et mentionnée sur le permis.



## 4.3 Handicap auditif



Ce handicap n'empêche pas l'obtention du permis.

Des aménagements sont prévus pour les épreuves théoriques et pratiques : supports adaptés, interprètes en LSF, codeur LPC, temps supplémentaire.

## 4.4 Handicap mental, psychique ou cognitif

Une évaluation médicale approfondie détermine l'aptitude à conduire et les éventuelles conditions de conduite (comme l'usage d'une boîte automatique).

Les auto-écoles du Groupe Umeris ont l'expérience de l'accompagnement d'élèves en situation de troubles de l'apprentissage : dyslexie, disgraxie, difficultés cognitives, ...



## 5. La visite médicale : une étape obligatoire

Toute personne ayant besoin d'un aménagement doit réaliser une visite médicale pour obtenir un permis B aménagé.

Première demande

La démarche passe par la Commission médicale de la préfecture.

Après examen, la commission rend un avis précisant :

l'aptitude ou l'inaptitude,

les aménagements nécessaires,

la durée de validité du permis.



Lille, le 14 novembre 2025

Secrétariat général

Direction de la réglementation et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale  
et de la circulation routière

**LISTE DES MÉDECINS CHARGÉS DU CONTRÔLE DE  
L'APTITUDE PHYSIQUE, COGNITIVE ET SENSORIELLE A LA CONDUITE AUTOMOBILE POUR  
L'ARRONDISSEMENT DE LILLE**

VILLE	NOM DU MÉDECIN	ADRESSE	TÉLÉPHONE
ANNOEULLIN (59112)	SANIEZ Alain	8 rue du Docteur Edmond Singer	03.20.86.64.75
	TILMAN-ROBVEILLE Fabienne	27 rue Roger Salengro	03.20.85.50.84
ARMENTIÈRES (59280)	SANS Frédéric	Centre Médical Pasteur 27 rue des Déportés	03.20.77.80.90
COMINES (59560)	ROLLET Marc	74 Rue des Frères Lumières	03.20.06.90.38
CAMPHIN EN CAREMBAULT (59133)	JACQUES Christophe	2 rue du Maréchal Foch	03.20.90.35.41
CAMPHIN EN PEVELE (59780)	LOOCK Frédéric	258 rue Louis Carrette	06.61.13.45.73
CROIX (59170)	BOIDIN Jean-Michel	6 rue Henri Ghesquière	07.81.54.68.22
FACHES-THUMESNIL (59155)	DOOLAEGHE Nicolas	5 rue Edouard Vaillant	03.28.55.17.30
	LEMAIRE Alain	10 rue Guynemer	09.77.03.53.14
HANTAY (59496)	BEUQUE Aurélien	110 rue Mirabeau	03.20.29.11.11
LESKUIN (59810)	FOURNIER Maxime	Cabinet Médical 4 rue Vincent Van Gogh	Prise de rendez-vous sur : DOCTOLIB
LILLE (59000)	BURO Robert	166 rue Pierre Mauroy	03.20.85.18.18
	BOULOUIZ Mokhtar	86/3 Rue de l'Europe	03.20.29.71.40
	CHAILLOU Anouk	108 rue du faubourg de Roubaix	03.20.66.11.18
	FERLIN Hugues	51 boulevard de Strasbourg	03.20.92.23.62
	GIRARDIE Patrick	CHR Roger Salengro Boulevard du Pr. Jules Leclerc	03.20.44.40.84
	GORGOL Laurent	201 rue du Faubourg des Postes	06.60.76.68.49

	GOUDJI Gustave	38 rue Émile Rouzé	03.20.60.41.26
	GUEDENEY Aude	108 rue du Faubourg de Roubaix	03.20.06.55.06
	LEFORT Hélène	166 rue Pierre Mauroy	03.20.85.18.18
	MASCRET Philippe	236 rue du Faubourg des Postes	03.20.97.25.50
	NAMBOU Limeli	51 rue Marcel Hénaux	Prise de rendez-vous sur : DOCTOLIB
	WELSCHBILLIG Marc	4 rue d'Alembert	03.20.93.93.65
<b>LINSELLES (59126)</b>	DEFLANDRE Grégoire	62 bis rue de Roubaix	03.20.76.08.16
<b>LOMME (59160)</b>	CORBINAU Jean-Pierre	3 place Erasme de Rotterdam	03.20.88.81.55
	VILLERT Jean-Charles	Cabinet Médical 8 rue des Martyrs de la Résistance	03.20.93.32.22
	VILLERT-DECAESTECKER Marie-Armelle	Cabinet Médical 8 rue des Martyrs de la Résistance	03.20.93.32.22
<b>LA MADELEINE (59110)</b>	COCQUEEL Patrice	115 rue du Général de Gaulle	03.20.51.40.49
<b>LYS LEZ LANNOY (59390)</b>	TRINEL Marc	120 rue Jules Guesde	03.20.75.29.41
<b>MERIGNIES (59710)</b>	SINGER Philippe	293 rue du Saut du Loup Golf de Mérignies	03.20.59.58.25
<b>MOUVAUX (59420)</b>	VELUT Xavier	27/B04 rue Marceau	Prise de rendez-vous sur : DOCTOLIB
<b>PERENCHIES (59840)</b>	ROBELET Audrey	6 Place du Général de Gaulle	Prise de rendez-vous sur : Medecins-perenchies.fr
<b>ROUBAIX (59100)</b>	BOUFERKAS Rachid	552 bis rue de Lannoy	03.20.24.19.44
	COUSIN Denis	77 rue du Caire	03.20.83.18.25
	DEBOU Didier	56 Bis Boulevard du Général Leclerc	03.20.20.08.20
	LAMARRE Christophe	Maison Médicale de la Halle 5 rue de la Halle	03.20.36.35.00
	LAUWICK Philippe	15 A rue Paul Lafargue	03.20.70.40.85
	SEGUIN Bruno	27 rue Pierre de Roubaix	03.20.75.69.10
	SOLANET Renaud	91 avenue Jean-Baptiste Lebas	03.20.01.30.30
<b>SAINT ANDRE LEZ LILLE (59350)</b>	DEBREU Bruno	141 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	03.20.51.65.67
	TELLIEZ-COLARD Caroline	17 Place du Général de Gaulle	Prise de rendez-vous sur : DOCTOLIB

<b>SECLIN (59113)</b>	JANKOWIAK Sonia	5 rue de l'Abbé Bonpain	03.20.32.31.31
<b>TOURCOING (59200)</b>	CAQUANT WIBAUT Joséphine	10 place du Maréchal de Lattre de Tassigny	03.20.37.72.15
	ERCOLI Guy	10 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny	07.67.17.44.68
<b>VILLENEUVE-D'ASCQ (59650 / 59491)</b>	CHAIGNAUD Jean-Pierre	157 rue Jules Guesde (59650)	03.20.33.01.34

Un certificat médical est remis au candidat, à présenter lors des épreuves du permis.

## Durée de validité du permis

Si le handicap n'est pas stabilisé, le permis est délivré pour une durée de 6 mois à 5 ans. Lorsque la situation est stabilisée et qu'aucune autre affection n'est présente, un permis à durée permanente peut être accordé.

## 6. Préparer la formation et les épreuves

Une fois déclaré apte, le candidat doit apprendre à conduire sur un véhicule adapté.

Il peut se tourner vers :

les centres de rééducation fonctionnelle,

les auto-écoles spécialisées,

certaines auto-écoles traditionnelles équipées de véhicules adaptés.

A proximité de nos établissements :



**Centre ESPOIR Auto-école**  
[www.centre-espoir.com](http://www.centre-espoir.com)  
**03 20 05 85 00**  
25 Pavé du Moulin  
59260 HELLEMMES LILLE

Le CEREMH (Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap) propose une cartographie nationale des établissements formés et équipés :

[www.automobile.ceremh.org](http://www.automobile.ceremh.org)



## 7. Aménagements des épreuves

### 7.1 Épreuve théorique – Candidats sourds et malentendants

durée de l'examen allongée ;  
recours possible à un interprète LSF ou à un codeur LPC ;  
supports adaptés ;  
sessions organisées par les bureaux éducation routière



## 7.2 Épreuve pratique – Candidats à mobilité réduite

possibilité de réaliser certaines vérifications au début de l'examen,  
temps supplémentaire,  
assistance ponctuelle autorisée,  
normes spécifiques pour les véhicules utilisés (double commandes, rétroviseurs additionnels...).

Les demandes d'aménagements doivent être déposées en préfecture avant les épreuves.

*Nos établissements ne disposent pas de véhicules dotés de ces équipements dans la majorité des cas, il est préférable de s'orienter vers un établissement spécialisé.*

## 8. Aides financières

### AGEFIPH



Peut financer :

l'achat d'un véhicule aménagé, son adaptation, ou le passage du permis dans un contexte professionnel (recherche d'emploi, maintien en poste...).

### MDPH



Peut accorder une aide financière sous conditions de ressources.  
Un dossier doit être déposé en ligne ou auprès de la MDPH du département.

#### Site MDPH DE LILLE :

tel: +33359737373  
73 Avenue KENNEDY  
59000 LILLE  
[www.mdph.lenord.fr](http://www.mdph.lenord.fr)

## 9. Ressources utiles

Dépliant "Conduite pour tous" – Sécurité routière

Site du CEREMH : [www.automobile.ceremh.org](http://www.automobile.ceremh.org)



## 9. Ressources utiles

Dépliant "Conduite pour tous" – Sécurité routière

Site du CEREMH : [www.automobile.ceremh.org](http://www.automobile.ceremh.org)

### Equipementier Automobile :



**+33 03 20 32 17 37**

**contact@cea-lille.fr**

**Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h**

**ZAC Unexpo 265 rue de l'industrie 59113 Seclin**

Nous sommes en mesure de vous accompagner dans votre apprentissage de la conduite malgré certains handicaps légers.

Pour plus d'informations, merci de contacter notre bureau au :

**03 20 13 0123**

Ou par mail :  
[serviceclientumeris@gmail.com](mailto:serviceclientumeris@gmail.com)



#### SARL VH FORMATION

GROUPE UMERIS

2 Rue des Chaudronniers

**59126 LINSELLES**

**03 20 37 67 11**

[www.vhautoecole.com](http://www.vhautoecole.com)

AGR E2205900060 – 825022643 RCS Lille

#### SARL OZONE FORMATION

GROUPE UMERIS

44 Rue du Général de Gaulle

**59110 LA MADELEINE**

**03 20 13 0123**

[www.ozone-formation.com](http://www.ozone-formation.com)

Agr E0405916320 – 484537600 RCS Lille

#### SARL PERMIS LIVE

GROUPE UMERIS

239 Rue Clémenceau

**59139 WATTIGNIES**

**09 51 96 2000**

[www.permislive.fr](http://www.permislive.fr)

E1805900680 – 841206683 RCS Lille